

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 12 septembre 2011 à 19 h 30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2011.184

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit en ajoutant les points suivant : **8.8 papeterie, 8.9 souper des fêtes**

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal 15 août 2011;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Club optimiste Bon-Conseil ;
 - 7.2 Prime non-résident – 2 demandes ;
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption du règlement 388-2011 afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir de former un comité de sélection ;
 - 8.2 Enseigne ;
 - 8.3 Semaine de la justice ;
 - 8.4 Renouvellement assurance MMQ ;
 - 8.5 Dépôt du rapport trimestriel ;
 - 8.6 Tasses ;
 - 8.7 Vacances Gilles Parenteau ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 31 juillet;
 - 9.2 Comité entente incendie
 - 9.3 Architecte caserne (comité de sélection) ;
 - 9.4 Borne sèche ;
 - 9.5 Calibration détecteur à gaz ;
 - 9.6 Matériel incendie;
 - 9.7 Formation secouriste en milieu de travail ;
 - 9.8 Incendie formation opérateurs ;
10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Demande nettoyage de fossés et ponceau ;
 - 10.1.1 Transfert budgétaire ;
 - 10.2 Arbres à couper ;
 - 10.3 Rencontre pour expliquer et remettre le travail d'inventaire patrimonial de la MRC ;

- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.2 Parc école (visite Tessier Récréo-Parc versus-travaux)
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.1.1 Composteur ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 18 AOÛT 2011;

2011.185

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS-;

2011.186

Considérant les déboursés en date du 12 SEPTEMBRE 2011 déboursés effectués durant le mois :

Compte payé durant le mois 2011

Association des directeurs municipaux colloque 2 personnes	225.00\$
Club croquet don publicité dans le local.....	100.00\$
Raymond Vincent entretien borne sèche rang 9 Simpson	175.00\$
Total :	500.00\$

Facture à payer au 12 septembre 2011

Salaire de août 2011.....	8634.56\$
Bell Mobilité Inc. (cellulaire Gilles au 21 septembre).....	50.50\$
Biolab (analyse d'eau)	100.72\$
Hydro Québec (lumières rues au 31 août 2011).....	49.82\$
Industrielle Alliance (assurances collective Gilles Valérie septembre)	624.24\$
**J.N. FRANCOEUR INC (nettoyage fossé rang 10 Wendover)	546.84\$
Les Entreprises Bailey (fauchage rang et débroussaillage).....	1280.89\$
**Les Pétroles Therrien Inc. (essence août)	231.99\$
Ministre du Revenu Québec (remise juillet payé en août).....	2751.78\$
MRC de Drummond (quote part septembre)	2660.29\$
MRC de Drummond (Gestion des cours d'eau Rivière du Nègre branche. 40).....	3486.11\$
MRC de Drummond (transport collectif Drummond 10 billets d'autobus).....	60.00\$
MRC (mutations juin, juillet et août 2011).....	36.00\$
**MRC (formulaires de permis et demandes d'autorisation)	108.10\$
*Mégaburo (photocopie projet loisir)	22.23\$
*Mégaburo (papeterie, papier journal 11 X17, 8 ½ X11, crayon, colle, pinces...)	141.52\$
Municipalité Village (biblio, tel août)	21.90\$
Municipalité Village (incendie au 31 juillet 2011).	2848.16\$
Municipalité Village (biblio tel et matériel)	78.06\$
*Petite Caisse (poste, eau, quincaillerie,)	59.13\$
Prime non résident (hockey junior).....	185.00\$
Receveur général du Canada (remise de juillet payé en août)	1 107.07\$
Régie Bas St-François (quote-part septembre 2011.)	5 876.33
Téléphone Guèvremont (téléphone septembre).....	105.01\$
Téléphone Guèvremont (fax septembre).....	6.06\$
USD (5 bacs charcoal et 5 bacs vert)	972.79\$
Ville de Drummondville (3 ^e versement supra locaux).....	1 293.66\$
Ville de Drummondville (ouverture de dossier fausse alarme)	149.63\$
*Xerox (location 12/22).....	717.36\$

Xerox (photocopies)83.38\$
Total des déboursés:.....34 774.22\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 35 274.22\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 CLUB OPTIMISTE BON-CONSEIL;

7.2 PRIME DE NON RÉSIDENTS – 2 DEMANDES;

Le maire fait la lecture des 2 demandes de citoyens, concernant le remboursement des primes de non-résident. Les membres du conseil ne peuvent donner suite pour l'instant en vertu du règlement 2007-358 en vigueur.

Lors de l'étude du budget 2012 et suite aux négociations de l'entente loisirs, les membres du conseil se pencheront sur la possibilité de d'offrir des remboursements de la prime de non résident à 100% pour tous les citoyens résidents.

8. ADMINISTRATION;

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 388-2011, AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION;

2011.187

Considérant que la municipalité est appelé, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, ce qui implique la mise en place d'un processus de pondération et d'évaluation des offres;

Considérant l'avant dernier alinéa de l'article 936.0.1.1 du code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1) prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé d'une municipalité;

Considérant que le conseil désire que soit délégué ce pouvoir à la directrice-générale;

Considérant que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter le règlement # 388-2011 déléguant à la directrice générale le pouvoir de former un comité de sélection conformément à l'article 936.0.1.1 du code municipal, le dit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long réitéré.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillère

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

RÈGLEMENT 388-2011

Règlement déléguant à la directrice-générale le pouvoir de former des comités de sélection.

Attendu que la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, ce qui implique la mise en place d'un processus de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que l'avant-dernier alinéa de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*. (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé d'une municipalité;

Attendu que le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directrice-générale;
Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire de la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil du 15 août 2011.

EN CONSÉQUENCE,

Il est ordonné et statué par le règlement de ce conseil portant le numéro 388-2011, intitulé : « *Règlement déléguant à la directrice-générale le pouvoir de former des comités de sélection* », et ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, savoir

Article 1.-

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2.-

Le conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil délègue à la directrice-générale le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

Article 3.-

Ce comité doit être formé de trois (3) personnes résidant sur le territoire de la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui ne sont pas membres du conseil de la municipalité, pour tout contrat visé par l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) qui ne nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le Gouvernement du Québec.

Article 4.-

Dans les cas où le contrat visé par l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27) doit être adjudgé après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le Gouvernement du Québec, ce comité doit être formé de trois (3) personnes qui ne sont pas membres du conseil de la municipalité et composé de deux (2) personnes résidant sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et d'un professionnel du même type que ceux recherchés par la procédure d'appel d'offres.

Article 5.-

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Avis de motion le 15 août 2011

Adopté à Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 12 septembre 2011

Michel Bourgeois
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

8.2 ENSEIGNE;

Reporté.

2011.188

8.3 SEMAINE DE LA JUSTICE;

Considérant que face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et un approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Considérant que les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

Considérant le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

Par conséquent, je Maureen Landry proclame par la présente, la semaine du 13 au 20 novembre 2011, semaine de la justice réparatrice à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

2011.189

8.4 RENOUELEMENT ASSURANCE MMQ;

Considérant le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité en date du 8 octobre 2011;

Considérant les propositions offertes sont :

Description garantie	Prime annuelle
- bris de machines (franchise 1 000\$)	350.00\$
- tremblement de terre (franchise 10% ou 100 000\$ min.)	272.00\$
- Inondation (franchise 25 000\$)(sauf informatique 10 000\$)	84.00\$
- Responsabilité civile 1 000 000\$ (franchise 10 000\$)	352.00\$
- Responsabilité civile 2 000 000\$ (franchise 10 000\$)	704.00\$
- Responsabilité civile 3 000 000\$ (franchise 10 000\$)	1 056.00\$
- Avenant C-21	1 000.00\$

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et résolu de renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 7 658.00\$ taxes incluses et de refuser les nouvelles propositions offertes;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 DEPOT RAPPORT TRIMESTRIEL;

Reporté à la prochaine séance.

8.6 TASSE;

Reporté au prochain conseil.

2011.190

8.7 VACANCES GILLES PARENTEAU;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser 1 semaine de vacances à l'inspecteur municipal du 20 au 26 novembre 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.191

8.8 PAPETERIE;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser un montant de 743.93\$ pour l'achat des 1 000 comptes des taxes 2012 et de 2 000 enveloppes à fenêtres (pour les comptes de taxes, chèques, reçu, avis de rappel)

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.192

8.9 SOUPER DES FÊTES;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser un montant d'environ 1 200\$ pour le souper des fêtes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

2011.193

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 31 JUILLET 2011;

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 juillet 2011;

Facture au 31 juillet 2011

Total des déboursés	15 736.52\$
Total des recettes	10 597.82\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	5 138.70\$
Partage 50/50	2 569.35\$
Charges mensuelles	218.42\$
Feu Paroisse	1 103.06\$
Vacances	51.69\$
Entraide St-Cyrille (correction)	(1 094.36\$)
Total dû :	2 848.16\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.194

9.2 COMITÉ ENTENTE INCENDIE;

Considérant l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service intervenue entre les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et Ste-Clotilde;

Considérant que les municipalités partie à l'entente ont convenu de former un comité intermunicipal sous le nom « comité intermunicipal d'incendie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton »;

Considérant que le comité sera composé de deux (2) membres de chacun des conseils des municipalités parties à l'entente;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de nommer Stéphane Dionne, Éric Allard sur le comité intermunicipal incendie pour représenter la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse. Que Michel Bourgeois agira à titre de suppléant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 ARCHITECTE CASERNE (COMITÉ DE SÉLECTION);

2011.195

Considérant l'appel d'offre de gré à gré avec l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération en deux (2) étapes pour une firme d'architecte pour le réaménagement et l'agrandissement ou la construction d'une caserne incendie;

Considérant qu'il est difficile de la part des architectes d'obtenir des soumissions cohérentes de la part des firmes d'ingénieurs parce que le projet n'est pas suffisamment défini et qu'il leur est impossible de cerner l'ampleur du mandat;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu de rejeter et retourner toutes les soumissions déposées en date du 30 août 2011 et de retourner en appel d'offre en soustrayant les ingénieurs et les sous-traitants de l'appel d'offres.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.4 BORNE SÈCHE;

Les soumissions seront ouvertes le 19 septembre. Il y aurait lieu de faire une séance extra ordinaire pour accepter et donner le contrat.

9.5 CALIBRATION DÉTECTEUR À GAZ;

2011.196

Considérant qu'il est nécessaire de faire calibrer le détecteur à gaz au moins une fois par année par la compagnie d'où provint l'instrument;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser la calibration du détecteur à gaz par CMP Mayer au coût de 360.00\$ plus taxes.

Résolution adoptée à la majorité, le maire exerçant son droit de vote.

9.6 MATÉRIEL INCENDIE;

2011.197

Considérant la location d'un camion autopompe pour le service incendie;

Considérant qu'une valve et un tuyau d'aspiration sont nécessaires pour brancher le tuyau de 4 pouces sur les nouveaux véhicules et que nous n'avons pas l'équipement en inventaire;

Considérant que ces nouveaux équipements seront requis sur les nouveaux véhicules incendie;

Considérant que la compagnie Arsenal a le matériel en inventaire;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers

Et résolu d'autoriser l'achat de valve et tuyau de suction chez Arsenal au coût de 2 047 plus taxes.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers et conseillères

9.7 FORMATION SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL;

2011.198

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'autoriser l'inscription gratuite de M. Styven Lafrenière à la formation de secouriste en milieu de travail de la CSST qui se tiendra les 12 et 13 octobre à Drummondville.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.8 INCENDIE FORMATION OPÉRATEURS;

2011.199

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'inscription de Louis-Philippe Allard, Mario Potvin, Eric Gaudreault et Manuel Bournival à la formation d'opérateurs dispensée par la C.S. des Chênes au coût de 900.00\$ chacun, payable selon les ententes en vigueur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME;

Marie-Lyne Landry déclare ses intérêts dans le prochain point et ne participe pas aux délibérations.

10.1 DEMANDER NETTOYAGE DE FOSSÉS ET PONCEAU;

2011.200

Considérant que plusieurs propriétaires ont demandés que certains fossés longitudinaux soient nettoyés,

Considérant les demandes suivantes;

- 1- Jean-Yves Beaulieu demeurant au 1475 rang 9 de Simpson demande que le fossé longitudinal ouest soit nettoyé. Longueur 300 mètres, coût approximatif; 2 150\$
- 2- Ferme Pinardière et Mario Lebeau, rang 10 de Simpson demande que le fossé ouest du rang soit nettoyé sur 200 mètres. Coût approximatif; 1 600\$
- 3- Ferme RayLuc du chemin du pont Mitchell demande le nettoyage des fossés longitudinaux sur une longueur de 400 mètres. Coût approximatif; 2 000\$

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur à faire les travaux nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.1.1 TRANSFERT BUDGETAIRE;

Reporté au prochain conseil.

10.2 ARBRE À COUPER;

Reporté pour la prochaine séance

10.3 RENCONTRE PATRIMOINE MRC DRUMMOND;

2011.201

Considérant la rencontre à la MRC Drummond pour expliquer et remettre le travail d'inventaire patrimonial à la MRC Drummond le 20 septembre 2011;

Considérant que la présence, du maire, directrice-générale, inspecteur et conseiller/ère(s) travaillant sur le dossier d'urbanisme et de patrimoine, est souhaitée.

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de mandater Michel Bourgeois, Valérie Aubin, Éric Allard et Gilles Parenteau afin d'assister à cette rencontre.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

2011.202

Considérant que la bibliothèque est reliée au secrétariat municipal pour le service internet;

Considérant que lorsqu'il y a des problèmes qui surviennent en soirée ou durant la fin de semaine, les responsables de la bibliothèque ne peuvent le résoudre;

Considérant que le service internet coûterait 1079.40\$ / année;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu de desservir la bibliothèque par un internet indépendant du secrétariat municipal. Que les frais seront payés 50/50 avec la municipalité Village NDBC.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.1.1 BIBLIOTHÈQUE;

2011.203

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander à la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil d'ajouter le point bibliothèque à la rencontre de loisirs.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.2 PARC ÉCOLE (VISITE TESSIER RÉCRÉO-PARC VERSUS-TRAVAUX);

2011.204

Considérant la recommandation du comité pour la construction du parc-école de faire inspecter les équipements aux cinq (5) ans;

Considérant la visite de Tessier Récréo-Parc en date du 16 août 2011;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de prendre acte et d'autoriser les travaux à effectuer. Payable 50/50 avec la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

12.1.1 COMPOSTEUR;

2011.205

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de commander 10 composteurs à la Régie intermunicipale de gestion des Déchets du Bas St-François.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

PLAINTÉ NON RESPECT DE LA SIGNALISATION DES AUTOBUS SCOLAIRE DANS LE 10^E RANG SIMPSON;

2011.206

Considérant les plaintes reçues dans le 10^e rang de Simpson concernant plusieurs automobilistes qui ne respectent pas la signalisation d'arrêt obligatoire sur les autobus scolaire;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé Maureen Landry et résolu de demander à la Sûreté du Québec de faire une surveillance accrue dans le 10^e rang Simpson aux heures des autobus scolaires.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2011.207

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h14.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière